

<http://ndliesse.fr/spip.php?article652>



# Les CM2 B de l'école Notre-Dame de Liesse de St Renan Jeunes Parlementaires

- Souvenirs de l'année 2013-2014 - Les classes de CM2 -



Date de mise en ligne : samedi 22 février 2014

---

Copyright © Ecole Notre Dame de Liesse, Saint-Renan - Tous droits réservés

---



Par l'intermédiaire de Melle Rohou la maîtresse et de M. Bégoc, le directeur, la classe de CM2 B s'est portée candidate pour participer **au Parlement des Enfants** pour l'année 2014. La classe a été choisie pour représenter notre circonscription, dont le Député est Jean-Luc Bleunven.

### **Le Parlement des Enfants c'est quoi ?**

Cette opération est organisée par L'Assemblée Nationale avec le Ministère de L'Education Nationale, L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission Laïque Française.

Il s'agit d'offrir à des élèves de CM2 une leçon d'éducation civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger après des temps de réflexion, accompagnés par leurs enseignants, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.



Les classes sélectionnées reçoivent, du service de la Communication et de l'Information Multimédia de l'Assemblée nationale, la documentation nécessaire leur permettant de rédiger une proposition de loi, comprenant au maximum quatre articles.

Chaque classe peut dès lors commencer ses travaux afin de rédiger une proposition de loi, comme de vrais députés. Les travaux des classes de métropole et d'Outre-mer sont à transmettre début mars aux rectorats qui les soumettent à des jurys académiques composés d'enseignants choisis par les directeurs académiques des services de l'éducation nationale. Ils sélectionnent une proposition de loi par académie.

Un jury national, composé de députés, de membres de l'Éducation Nationale, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission Laïque Française, sélectionne quatre propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques.



Ces quatre propositions de loi sont ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des enfants, afin que les 577 classes participantes puissent en débattre en classe. Chaque classe choisit, parmi les quatre finalistes, la proposition de loi ayant sa préférence et procède à un vote sur le site Internet du Parlement des enfants.

La proposition de loi lauréate peut être reprise par le député de la circonscription concernée, qui la dépose en son nom personnel sur le Bureau de l'Assemblée nationale. Ce texte fait alors l'objet d'une procédure d'examen comme toute autre proposition de loi.

### Le Parlement 2014 et notre travail



Cette année, les thèmes proposés pour l'écriture des propositions de loi sont la Santé et les Nouvelles Technologies, après plusieurs temps de discussion, lors desquels chacun a pu donner son avis et proposer des pistes de travail. La classe a choisi par le vote **le thème des Nouvelles Technologies**.

Le travail a commencé au mois de décembre et finalisé début février. La classe a choisi d'écrire une proposition de loi autour des Jeux vidéos. Plusieurs élèves ont signalé qu'ils trouvaient dommage que des jeunes enfants et adolescents jouent avec des Jeux vidéos qui ne correspondent pas à leur âge. Le travail d'écriture a amené à réfléchir aux raisons de mettre en place une loi autour de ces faits et mettre en avant le rôle de notre proposition de loi et d'écrire les articles qui permettront de la mettre en place.

Le travail s'est effectué par groupe et en collectif. Il est presque terminé, il reste à bien l'écrire... Dès que l'écriture est terminée, nous vous la ferons lire.